

Mode opératoire pour demande du Prêt garanti par l'état

Votre priorité en tant qu'entrepreneurs dans cette période doit être de maîtriser et gérer votre trésorerie afin de garder des liquidités (afin de pouvoir passer cette crise).

La crise que nous vivons est sans précédent en termes de soudaineté, d'ampleur, et aussi pour le niveau d'incertitude qu'elle engendre. Au-delà du confinement, une crise économique est prévisible suite à cette crise sanitaire. Nous avons conçu un module de plan de trésorerie simple afin de vous donner les fondamentaux pour prévoir votre trésorerie dans cette situation de grande incertitude. En outre, nous avons émis ce mode opératoire pour présenter un dossier pour obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat.

Ayez en tête que la demande doit être succinct et que vous devez bien montrer que le montant de la demande est justifié par les besoins de trésorerie. La banque qui va vous lire aura très peu de temps pour traiter votre dossier.

Le document que nous vous proposons est théoriquement conforme aux exigences des banques (la banque peut évidemment vous demander au cas par cas, quelques info supplémentaires).

Nous vous proposons de suivre les 3 phases suivantes :

1- Remplir le tableau Excel de Trésorerie

Nous avons conçu un module simple sur Excel afin d'aider les entrepreneurs, à établir ces prévisions dans le contexte COVID 19. L'objectif est double :

- prévoir votre trésorerie et estimer au mieux votre besoin de financement,
- présenter un dossier et un plan de financement clair (aux Banques ou à la BPI) pour obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat.

Les chiffres doivent être réalistes et exhaustifs sur les encaissements et les décaissements constatés et prévus. L'objectif n'est pas ici d'être précis mais de bien réfléchir sur la sensibilité de votre CA et dépenses à la crise et de choisir des hypothèses prudentes.

- Vous devez revoir :
 - o Votre CA : soyez le plus prudent possible, nous ne connaissons pas exactement la date et l'intensité de la reprise donc en cas de doute, mieux vaut être conservateur
 - o Vos charges de personnel & Urssaf : le tableau vous permet de prendre en compte l'impact de la mise en place du chômage partiel et décalage de l'urssaf reporté plus tard
 - o Vos dépenses : réduire vos dépenses non indispensables mais par contre, essayez de payer les factures déjà émises pour régler vos dettes surtout auprès de vos fournisseurs les plus fragiles
 - o Les prêts : vous pouvez rééchelonner vos prêts en contactant votre banque ou la BPI

Le montant demandé du Prêt Garanti par l'Etat doit vous permettre de garder un total positif sur la ligne « trésorerie fin de période » sur l'ensemble des mois considérés.

2- Créer un document Word de « Demande de prêt PGE »

Dans ce document, vous devez expliquer les hypothèses principales qui ont permis d'établir ce plan de trésorerie.

1. Précisez rapidement que la crise COVID 19 a entraîné des conséquences importantes temporaires vous amenant à solliciter une demande de PGE à hauteur de XXX€.

Nb : Le montant du PGE est au maximum :

- 25% du CA Annuel HT
- pour les activités saisonnières) : CA avril, mai, juin 2019
- pour les entreprises innovantes ou créées en 2019 : 2 années de masse. Il s'agit de salaires bruts (salaires nets+ charges salariales) ce qui exclut les charges patronales.

2. Présentez l'activité principale de l'entreprise, quels sont ses services et le type de clients (B2B/B2C/Etat...).

3. Présenter le CA tel qu'il résulte de la liasse fiscale 2019, de l'arrêté comptable, de l'attestation comptable. Ici vous devez expliquer l'impact de la crise sur :

- a. Votre CA
- b. Vos encaissements prévisibles.

4. Présenter l'évolution de vos principales charges :

- achats de matières/prestations de services
- charges de personnel
- charges de structure et honoraires.

Lister aussi les mesures que vous pu prendre afin d'alléger ces charges suite à la crise :

- o Mise en place de chômage partiel
- o Report Loyer Eau Gaz
- o Demande Fond de solidarité
- o Licenciements
- o Report/remises-fiscales/Urssaf
- o Report d'échéances de crédit

5. Justifier le montant de PGE sollicité en lien avec les besoins et les conclusions du tableau de financement.

La banque veut savoir à quoi va servir le prêt pour lui donner une cause. Il faut donc lui expliquer, poste par poste, comment vous pensez dépenser la somme prêtée.

6. Sur la base du tableau de financement, vous pouvez aussi évoquer dans quel délai vous prévoyez de rembourser ce prêt.

3- Envoyer les deux documents par mail à votre banque :

Sauf pour les cas complexes, la remise d'un dossier explicatif et d'un tableau de trésorerie prévisionnelle doivent faire l'affaire.

Ces documents doivent être accompagnés :

- Du **bilan 2019**, à défaut, **d'un arrêté comptable 2019** ou à défaut **des éléments factuels sur la comptabilité 2019** (chiffres d'affaires et charges dans un tableau Excel ou attestation de chiffres d'affaires d'un expert-comptable surtout pour les entreprises créées en 2019). Il est déconseillé de n'avoir aucun chiffre clairement établi.
- De l'attestation JEl de « jeune entreprise innovante », ou d'un justificatif du fait que vous entrez dans le cadre du décret (subvention, incubation etc...) **seulement pour les entreprises qui fondent leur demande sur la masse salariale.**

Soyez conciliant dans la limite de vos possibilités sur les délais de réponse. Toutes les banques sont débordées vu le nombre de dossier remis. La bonne échelle est une relance au bout de 7 à 10 jours.

S'il ressort des travaux précédents que vous sentez que le montant du besoin de financement est compliqué à expliquer (ou que la banque accordera difficilement ce prêt et en tout cas pour un montant en deçà de vos besoins), il vaut mieux alors vous faire accompagner par un professionnel connaissant bien l'intermédiation du crédit et capable de vous aider à établir un set complet de documents prévisionnels.

Quelques recommandations :

- **Prenez des hypothèses prudentes** sur les conditions de reprise (vous ne pourrez bénéficier que d'un seul prêt PGE). Un seul prêt est possible par société, inutile d'essayer de répartir votre prêt entre plusieurs banques
- L'enveloppe PGE n'est pas faite pour remettre des liquidités dans une société dont la survie était déjà largement compromise avant le Covid 19
- Si le prêt est refusé, vous pouvez soit reprendre votre dossier pour mieux le présenter soit joindre le médiateur du crédit : 0810 00 12 10. Il permet au dirigeant de se renseigner et d'être mis en relation avec un conseiller bénévole «Tiers de confiance de la Médiation» Ou directement <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Nb : Un traitement et une information plus complète est à prévoir pour les cas suivants :

- Si l'échéancier prévu de remboursement du PGE est au-delà de 9 mois, nous vous conseillons de prévoir plus d'information et d'avoir un horizon de prévision de 2 à 3 ans (et de fournir un compte de résultat et un bilan prévisionnel),
- Si vous voulez plus que les limites du PGE, il faudrait passer par un autre montage de crédit et solliciter en plus des prêts type Atout ou Rebond de la BPI en lien avec les régions
- Si vos données 2019 ne sont pas bonnes (marge négative, fort taux d'emprunt, CA en baisse), alors il convient d'expliquer précisément ces données et les impacts sur 2020 (tendance structurelle vs tendance structurelle).
- Si vous êtes en très forte croissance et donc avec un BFR en net augmentation, alors il convient d'être plus précis dans les explications.

En vous souhaitant bon courage, et faites-bien attention à vous et aussi à la santé financière de votre société.



Comptabilité & Gestion Nouvelle Génération

Laurent Blanchet

CEO & Expert-Comptable Associé

06 33 45 58 31 - 43 rue Pierre Brossolette, 92300 Levallois

www.advanced-conseil.com